

TABLEAU SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DES RECOMMANDATIONS, DES RESPONSABILITÉS ET DES CONDITIONS D'IMPLANTATION

Nous présentons ici un tableau synthèse des objectifs poursuivis et des recommandations faites.

- Services postadoption pour les enfants adoptés et les parents adoptifs.
- Services postadoption pour les familles biologiques.

SOMMAIRE DES OBJECTIFS, DES RECOMMANDATIONS, DU TYPE D'ADOPTION CONCERNÉ, DES RESPONSABILITÉS ET DES CONDITIONS D'IMPLANTATION

Services postadoption pour les enfants adoptés et les parents adoptifs

OBJECTIF GÉNÉRAL: Les services postadoption ont pour objectif de fournir l'aide nécessaire aux parents adoptifs et aux enfants adoptés, de manière à soutenir le développement des enfants et leur intégration sociale et appuyer les parents dans l'exercice de leur rôle parental.

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
1. Assurer une réponse immédiate aux questions des parents lors de l'arrivée de l'enfant.	<p>1. Implanter l'avis de l'arrivée de l'enfant sur le modèle de l'avis de naissance actuellement en vigueur au Québec. Que cet avis soit autorisé par les parents adoptants et que la transmission au CLSC se fasse par les acteurs les plus susceptibles de transmettre rapidement l'information par le biais d'une modalité simple et efficace, genre formulaire.</p> <p>On devra prévoir des modalités différentes pour l'adoption interne et pour l'adoption internationale</p>	Qc. et Int.	Secrétariat à l'adoption internationale, Association des centres jeunesse du Québec, avec la collaboration de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entendre à établir entre les différents partenaires pour la mise en oeuvre. ▪ Procédure à établir à tous les niveaux. ▪ Formation du personnel de CLSC.

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
	de manière à tenir compte de leur particularité.			
	2. Qu'un réseau de parents accompagnants ou parents parrains s'instaure, le plus tôt possible, dans la démarche d'adoption afin que ce soutien d'entraide puisse supporter les parents dès l'arrivée de l'enfant.		Associations de parents adoptants et organismes agréés en collaboration avec le Secrétariat à l'adoption internationale et les centres jeunesse.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entente à établir entre les différents partenaires pour la mise en oeuvre. ▪ Formation et soutien des accompagnants.
2. Faciliter l'identification des ressources appropriées.	3. Faire connaître le rôle d'accueil et de référence du CLSC pour toutes les questions relatives à la santé et aux services sociaux.	Qc. et Int.	<p>Ministère, régies régionales et CLSC sont responsables, chacun à leur niveau que la population connaisse le rôle des CLSC y compris en matières d'adoption.</p> <p>Tous les acteurs en adoption pour en promouvoir l'utilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la transmission et la mise à jour des informations sur les ressources en adoption.
3. Sécuriser les parents au chapitre de la santé de leur enfant.	4. Mettre à profit la médecine spécialisée en pédiatrie internationale dans la formation des médecins de famille et assurer à ces derniers, de même qu'aux équipes multidisciplinaires, un accès facile à l'expertise des médecins spécialisés dans cette discipline.	Int.	Collège des médecins et fédérations médicales, facultés de médecine.	

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
	5. Que le comité scientifique des CLSC, responsable de la mise à jour du fichier Info-Santé (CLSC Haute-Ville, en collaboration avec la médecine spécialisée en pédiatrie internationale, le complète d'informations pertinentes ayant trait aux problèmes de santé susceptibles d'être vécus par les enfants adoptés à l'étranger, de manière à favoriser le recours à Info-Santé par les parents adoptants.		SOGIQUE en collaboration avec le CLSC Haute-Ville, et en collaboration avec la pédiatrie internationale.	
	6. Promouvoir auprès des parents adoptants, par la suite, l'utilisation du service Info-Santé des CLSC.		Ministère, régies régionales et CLSC sont responsables, chacun à leur niveau de cette promotion. Tous les acteurs en adoption pour en promouvoir l'utilisation.	
4. Voir à la réalisation des rapports progrès selon les exigences des pays.	7. Réaliser les rapports progrès dans une perspective de constats des faits et de soutien concernant les actions à prendre pour contrer les difficultés rencontrées.	Int.	Directeurs de la protection de la jeunesse, Ordre des travailleurs sociaux et Ordre des psychologues.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour des critères pour les rapports progrès et code de pratique.

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
5. Sensibiliser les parents aux défis spécifiques que rencontreront les enfants à leurs différentes étapes de développement et aux moyens efficaces pour les soutenir.	8. Que des ateliers sur des sujets d'intérêts en regard des différentes étapes de développement des enfants, des défis particuliers qu'ils peuvent rencontrer et des moyens pour les soutenir soient élaborés et dispensés aux parents qui le désirent.	Qc. et Int.	Associations de parents, organismes agréés et professionnels de pratique privée en collaboration avec le Secrétariat à l'adoption internationale et les centres jeunesse.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir une procédure de mise en oeuvre.
6. Fournir une aide à l'enfant qui connaît des difficultés liées à des problèmes d'acculturation, d'identité personnelle, de racisme et offrir des services adéquats aux parents adoptifs lorsque des difficultés liées à l'adoption se présentent.	9. Assurer la disponibilité de services psychosociaux de postadoption.	Qc. et Int.	CLSC, centres jeunesse et praticiens de pratique privée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation du personnel.
7. Intervenir efficacement et rapidement dans les situations d'échecs et d'abandon des enfants adoptés de manière à diminuer les impacts de ces situations et à apporter les correctifs pour les prévenir.	10. Que des mécanismes soient prévus pour assurer la collaboration de tous les intervenants impliqués quand une situation d'échec ou d'abandon survient pour remédier le plus rapidement possible à la situation pour l'enfant et faire l'autopsie des causes de manière à apporter rapidement des correctifs.	Qc. et Int.	Le Comité provincial de coordination en adoption.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanismes et procédures convenus entre tous les acteurs avec partage des rôles et responsabilité de chacun.

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
	Des mécanismes distincts devront être prévus dans les cas d'adoption québécoise et internationale et selon que le processus d'adoption est, ou non, complété.			
8. Faciliter les démarches de recherche d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles.	11. Établir les orientations du Québec en matières de retrouvailles internationales (volonté du législateur, rôles et responsabilités, etc.)	Int.	Le Secrétariat à l'adoption internationale est responsable de saisir le Ministère et d'assurer le suivi.	

Services postadoption pour les familles biologiques

OBJECTIF GÉNÉRAL: Les services postadoption ont pour objectif de fournir l'aide nécessaire aux familles biologiques pour assurer la perte d'un de leur membre, s'adapter au quotidien sans l'enfant et réorganiser la vie familiale.

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
1. Soutenir tous les membres de la famille biologique dans la réalisation de leur processus de deuil.	1. Assurer des services d'accompagnement psychosociaux (formels et d'entraide) aux membres des familles biologiques le temps nécessaire pour compléter le deuil et s'adapter à la nouvelle situation familiale. Se préoccuper particulièrement d'assurer la continuité des liens significatifs établis à l'étape préadoption.	Qc.	Centres jeunesse du Québec	
	2. Favoriser le respect de l'engagement moral pris par les parents adoptifs et les parents biologiques de donner des nouvelles. Sensibiliser les deux parties au bénéfice pour l'enfant du respect de cet engagement moral.	Qc	Centres jeunesse du Québec	

Objectifs	Recommandations	Qc. ou Int.	Responsabilités	Conditions d'implantation
2. Favoriser la formation, de même que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes parents.	3. S'assurer que les jeunes parents en difficulté d'adaptation (et particulièrement les jeunes mères) qui consentent à l'adoption, ont élaboré un projet de vie pour eux-mêmes. Les appuyer dans l'identification et la réalisation de celui-ci.	Qc	CLSC et Centres jeunesse du Québec	
3. Assurer la recherche d'antécédents sociobiologiques et les retrouvailles.	4. Selon les règles actuelles ou celles remises par le Comité spécial du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qui étudie cette question.	Qc	Centres jeunesse du Québec	